

Remplace la date 11-sept.-2020

Date de révision 21-mai-2025

Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 48761
Numéro du fiche de données de sécurité 48761
Nom du produit NATRAL 23

Autres moyens d'identification

UFI VQES-REHK-WKK5-J6CW

Substance pure/mélange Mélange

Contains ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE, SODIUM HYDROXIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Utilisation industrielle
- Utilisation professionnelle
- Fabrication de substance
- Formulation de préparations (mélanges)
- Traitement de l'eau potable
- Traitement des eaux usées
- Substances chimiques de laboratoire
- Fabrication de zéolites et d'autres composés d'aluminium
- Industrie des pâtes et papiers
- Pigments
- peinture
- Encres
- Accélérateur de prise du béton
- Agent nettoyant
- Produit d'entretien
- Ignifuge et protection contre l'incendie

Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe | 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie A - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contains ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE, SODIUM HYDROXIDE



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique

Solution aqueuse d'aluminate de sodium.

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	10 - 45%	01-211951924 9-35-XXXX	215-100-1	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	2 - 20%	01-211945789 2-27-XXXX	215-185-5 (011-002-00-6)	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	> 500	1350	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter

immédiatement un médecin. Emmener la victime à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Cutané(e)	Provoque de graves brûlures.
Ingestion	Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion orale, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Peut être corrosif pour les métaux. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.
--	---

Code d'action d'urgence (EAC)	2R
--------------------------------------	----

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aérer la zone de fuite ou de déversement. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13). Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé.

Méthodes de nettoyage Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

Prévention des dangers secondaires Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Installations électriques anticorrosion. Éviter le contact direct avec la substance. Ne pas respirer les aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. Les dilutions ou neutralisations sont très fortement exothermiques, évitez les éclaboussures et procédez lentement. Respecter les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Agents comburants forts. Acides forts. Aluminium. cuivre. Alliages de cuivre. Zinc. halocarbures. Éviter les chocs thermiques.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 8A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	TWA: 2 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	-	3.8 mg/kg/day [5] [6]	13.4 mg/m ³ [5] [6]
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
SODIUM HYDROXIDE 1310-73-2	-	-	1 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	14 µg/L	4.3 µg/L	1.4 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE 1302-42-7	-	-	10 mg/L	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Écran de protection faciale et/ou lunettes de sécurité. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Voici des exemples de matériaux de protection acceptables pour les gants : Polychlorure de vinyle (PVC). Gants néoprène.

Protection de la peau et du corps	Combinaison de protection résistante aux produits chimiques. Vêtements de protection (avec poignets élastiqués et col fermé).
Protection respiratoire	En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.
Type de filtre recommandé :	A (EN 133).
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Viscous liquid., Clear	
Couleur	Light (or pale) jaune	
Odeur	Inodore	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-20 °C	Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	102 - 110 °C	Aucune information disponible.
Inflammabilité		Le produit n'est pas inflammable.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair		non applicable.
Température d'auto-inflammabilité		non applicable.
Température de décomposition		Indéterminé(e)(s).
pH	> 13	@ 20 °C.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Indéterminé(e)(s).
Viscosité dynamique	20 - 250 mPa s	@ 20 °C.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		non applicable.
		Inorganique.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.3 - 1.56	@ 20 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	1.3 - 1.56 g/cm ³	@ 20 °C
Densité de vapeur		Indéterminé(e)(s).
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	.	
Distribution granulométrique	.	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Le contact avec certains métaux peut générer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides forts. Aluminium. Cuivre. Alliages de cuivre. Zinc. Hydrocarbures halogénés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique peut libérer : Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation L'inhalation du brouillard peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures.

Ingestion Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Provoque de graves brûlures. Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion orale, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE	> 2000 mg/kg	-	-
SODIUM HYDROXIDE	> 500 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 435 : méthode d'essai in vitro sur membrane d'étanchéité pour la corrosion cutanée		in vitro			Corrosif Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Non sensibilisant chez les animaux. Extrapolations

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Test cutané humain	résultats pour l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries		Négatif Extrapolations
OECD 487	in vitro	Négatif Extrapolations
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt		Négatif Extrapolations

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 422 : Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement	Rat	Inclassable
OCDE 452		

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Corrosif Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire ; cependant, Une irritation ou une corrosivité des voies respiratoires supérieures peut être attendue.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
			90 mg/kg pc/jour		Méthode de calcul as Al

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les

					expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.
--	--	--	--	--	--

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le rejet dans l'environnement peut augmenter le pH des systèmes aquatiques jusqu'à > 10, ce qui peut être toxique pour les organismes aquatiques.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	0.24 mg/L	72 heures	Méthode de calcul as AI
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	< 0.02 mg/L	72 heures	Méthode de calcul as AI
	Lemna minor	CE10	2175 mg/L		Méthode de calcul as AI

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	45.4 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	invertébrés aquatiques	CE50	40.4 mg/L	48 heures	
DIN 38412 Part 27	Pseudomonas putida	CE0	>100 mg/L	30 minutes	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE (1302-42-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne

			s'appliquent pas aux substances inorganiques.
--	--	--	---

SODIUM HYDROXIDE (1310-73-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			non applicable Inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Ne s'applique pas aux substances inorganiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ALUMINIUM SODIUM DIOXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB
SODIUM HYDROXIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides. Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1819
Désignation officielle de transport de l'ONU	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3, A803
Code ERG	8L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1819
Désignation officielle de transport de l'ONU	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1819
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	C5

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1819
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	C5
Code de restriction en tunnel	(E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 1630 pour la protection de l'environnement

Nom chimique	Numéro CAS	Catégorie
SODIUM HYDROXIDE	1310-73-2	Present

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
SODIUM HYDROXIDE - 1310-73-2	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux
- H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Forth
Préparée par

Remplace la date 11-sept.-2020

Date de révision 21-mai-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119519249-35-XXXX
Numéro CAS	1302-42-7
CE n° (numéro d'index UE)	215-100-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de produit	PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Remarques	Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
------------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
-------	--

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/limiter les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119519249-35-XXXX
Numéro CAS	1302-42-7
CE n° (numéro d'index UE)	215-100-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation industrielle
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
Catégories de produit	PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été

identifiée.
Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/limiter les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité.
Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119519249-35-XXXX
Numéro CAS	1302-42-7
CE n° (numéro d'index UE)	215-100-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation industrielle Vaporisation en environnement industriel et pour des applications industrielles
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	<p>PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles</p> <p>PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés</p>
Catégories de produit	<p>PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation ; y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication</p>

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.
Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/limiter les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité.
Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119519249-35-XXXX
Numéro CAS	1302-42-7
CE n° (numéro d'index UE)	215-100-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation professionnelle
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Remarques	Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
------------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/limiter les expositions et pour signaler tout problème cutané

	éventuel Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119519249-35-XXXX
Numéro CAS	1302-42-7
CE n° (numéro d'index UE)	215-100-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation professionnelle (Pulvérisation)
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Remarques	Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
------------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/limiter les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité.

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	ALUMINATE DE SODIUM EN SOLUTION
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119519249-35-XXXX
Numéro CAS	1302-42-7
CE n° (numéro d'index UE)	215-100-1
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation par les consommateurs
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Catégories de produit	PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Catégories d'article	AC0 - Autres articles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Remarques Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC0 - Autres produits PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Mesures de gestion des risques	Vérifier que tout contact cutané direct est évité Éviter le contact avec les yeux Éviter tout contact avec des outils ou des objets contaminés

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- ERC8e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
- ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Remarques

Une estimation d'exposition de l'environnement n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucune atteinte à l'environnement n'a été identifiée.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité.